



Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 10 février 2026, à 19 h, à la mairie.

CM2602-0033

Avis de motion – Règlement d'imposition n° CM-2026-01 décrétant les différents taux de taxes et compensations pour l'année financière 2026

Le conseiller, Bernard Richard, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes et compensations pour l'année financière 2026.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 11 février 2026



Alexandra Vigneau, greffière



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 10 février 2026, à 19 h, à la mairie.

CM2602-0034

Dépôt du projet de Règlement d'imposition n° CM-2026-01 décrétant les différents taux de taxes et compensations pour l'année financière 2026

- CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2026 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 janvier dernier;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit adopter son règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes et compensations pour l'année 2026;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné quant à la présentation d'un tel règlement séance tenante;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Bernard Richard,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement de taxation n° CM-2026-01 séance tenante.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 11 février 2026

Alexandra Vigneau, greffière



RÈGLEMENT D’IMPOSITION N° CM-2026-01

décrétant les différents taux de taxes et compensations
pour l’année financière 2026

PARTIE 1 TAXES ET TARIFS PERÇUS SUR LE COMPTE DE TAXES ANNUEL

1.1 Taxes sur la valeur foncière

Secteur	Taxe générale par 100 \$ d'évaluation	Taxe sur les immeubles non résidentiels	Taxe sur les résidences touristiques	Taxe sur les immeubles industriels	6 logements et plus	Terrains vagues desservis
Tous les secteurs	0,2085	1,0006	0,6671	1,0423	0,2779	0,8338

1.2. Services de collecte et de traitement des matières résiduelles

1.2.1 Secteur résidentiel

Secteur	Détail	Nombre d'unités	Tarif
Résidentiel avec service annuel	1 ^{er} logement	1,00	360 \$
Résidentiel avec service saisonnier		0,50	170 \$

1.2.2 Secteur commercial

Secteur	Fonctionnement par unité	
Secteur commercial	Le calcul s'effectue sur la base des grilles de tarification fournies aux annexes A, B et C.	
Résidence secondaire touristique	Nombre d'unité	Tarif
	1,00	360 \$

1.3 Service de vidange des boues de fosses septiques

Secteur	Par logement	Saisonnier
Tous les secteurs	110 \$	55 \$

1.4 Remboursement de la vidange d'urgence

Secteur	Par vidange
Tous les secteurs	110 \$

PARTIE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Donnée aux Îles-de-la-Madeleine
Ce _____ 2026

Alexandra Vigneau, greffière

MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE - ANNEXE A - RÈGLEMENT N° CM-2026-01
Grille de tarification pour les industries, commerces et institutions (ICI 2026)

1. Taxation annuelle pour un contrat commercial

Taux de taxation commercial	Taux
<i>taxation annuelle</i>	
Par unité d'occupation	361

Secteur commercial	Unité
Une (1) unité d'occupation *	1.386
Quatre (4) unités d'occupation et plus : contrat commercial obligatoire	

* L'unité d'occupation de 1.386 représente le tarif minimum qui comprend jusqu'à un bac route de chaque couleur avec une fréquence de base, incluant un rabais de 0,035.
 $((0.011 \times 37) + (0.010 \times 26) + (0.029 \times 26)) - 0.035 = 1.386$

Détail du calcul des unités de location, collecte et traitement					
Équipement	Collecte du compost (par levée)	Collecte du recyclable (par levée)	Collecte des déchets (par levée)	** Frais administratif (par année)	Location contenant (par année)
1 bac route	0.011	0.010	0.029	-	-
2 bacs route	0.022	0.019	0.058	0.084	-
1 bac terrain	0.028	0.026	0.065	0.084	-
2 bacs terrain	0.040	0.036	0.094	0.168	-
3 bacs terrain	0.051	0.046	0.122	0.505	-
Conteneur 2 v.c.	0.063	0.063	0.158	0.526	0.870
Conteneur 4 v.c.	0.101	0.102	0.262	0.596	1.063
Conteneur 6 v.c.	0.140	0.140	0.367	0.877	1.316
Conteneur 8 v.c.	0.198	0.198	0.514	1.684	1.453

** Les frais administratifs ne sont facturés qu'une seule fois par contrat, sur le plus gros équipement.

2. Facturation des collectes supplémentaires

Taux de facturation pour collecte supplémentaire			
Équipement	Collecte du compost (par levée)	Collecte du recyclable (par levée)	Collecte des déchets (par levée)
1 bac (route ou terrain)	0.037	0.034	0.082
Conteneur 2 v.c.	0.079	0.079	0.198
Conteneur 4 v.c.	0.127	0.127	0.328
Conteneur 6 v.c.	0.175	0.175	0.458
Conteneur 8 v.c.	0.249	0.251	0.641

MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE - ANNEXE B - RÈGLEMENT N° CM-2026-01
Grille de tarification pour les industries, commerces et institutions (ICI 2026)

1. Taxation annuelle pour un contrat commercial

Taux de taxation commercial		Taux
taxation annuelle		
Par unité d'occupation		361

Secteur commercial		Montant
Une (1) unité d'occupation = 1.386 unité d'occupation *		500.34 \$
Quatre (4) unités d'occupation et plus : contrat commercial obligatoire		

* L'unité d'occupation de 1.386 équivaut à un montant de 500.34\$ et représente le tarif minimum qui comprend jusqu'à un bac route de chaque couleur avec une fréquence de base, incluant un rabais de 8.80\$.
 $((4.00 \times 37) + (3.51 \times 26) + (10.38 \times 26)) - 8.80 = 500.34\$$

Détail du calcul des coûts de location, collecte et traitement					
Équipement	Collecte du compost (par levée)	Collecte du recyclable (par levée)	Collecte du déchets (par levée)	** Frais administratif (par année)	Location contenant (par année)
1 bac route	4.00 \$	3.51 \$	10.38 \$	-	-
2 bacs route	8.01 \$	7.02 \$	20.80 \$	30.40 \$	-
1 bac terrain	10.28 \$	9.55 \$	23.39 \$	30.40 \$	-
2 bacs terrain	14.28 \$	13.05 \$	33.75 \$	60.81 \$	-
3 bacs terrain	18.28 \$	16.56 \$	44.14 \$	182.41 \$	-
Conteneur 2 v.c.	22.80 \$	22.80 \$	57.11 \$	190.00 \$	314.13 \$
Conteneur 4 v.c.	36.63 \$	36.73 \$	94.51 \$	215.34 \$	383.80 \$
Conteneur 6 v.c.	50.62 \$	50.66 \$	132.37 \$	316.66 \$	475.00 \$
Conteneur 8 v.c.	71.57 \$	71.57 \$	185.43 \$	608.00 \$	524.40 \$

** Les frais administratifs ne sont facturés qu'une seule fois par contrat, sur le plus gros équipement.

2. Facturation des collectes supplémentaires

Tarif de facturation pour collecte supplémentaire			
Équipement	Collecte du compost (par levée)	Collecte du recyclable (par levée)	Collecte du déchets (par levée)
1 bac (route ou terrain)	13 \$	12 \$	30 \$
Conteneur 2 v.c.	29 \$	29 \$	71 \$
Conteneur 4 v.c.	46 \$	46 \$	118 \$
Conteneur 6 v.c.	63 \$	63 \$	165 \$
Conteneur 8 v.c.	90 \$	91 \$	232 \$

MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE - ANNEXE C - RÈGLEMENT N^O CM-2026-01
Grille de tarification pour les industries, commerces et institutions (ICI 2026)

Coût annuel pour la collecte et le traitement des matières résiduelles pour les (ICI) dans résidence plus services additionnels.						
Catégorie	Description	Services additionnels			Nombre d'unités	* Coût
		Bac compost	Bac recyclable	Bac déchets		
SCR1	N'existe plus					
SCR2	N'existe plus					
SCR3	SCR1 + 1 logement	2	2	2	1.808	653 \$
SCR4	SCR2 + 1 logement + 1 bac vert	2	3	2	2.237	808 \$
SCR5	N'existe plus					
SCR6	N'existe plus					
SCR7	N'existe plus					
SCR8	SCR2 + 1 logement	2	2	2	1.980	715 \$
SCR9	SCR2 + 2 logements	3	3	3	2.404	868 \$
SCR10	N'existe plus					
SCR11	SCR2+ 1 bac vert + 2 logements	3	4	3	2.655	959 \$
SCR12	N'existe plus					
SCR13	N'existe plus					
SCR14	N'existe plus					
SCR15	Tarif minimum pour 4 logements (même si juste un bac de chaque)	4	4	4	2.387	862 \$

** Le coût total est calculé pour un contrat annuel, horaire résidentiel
(37 collectes de compost et 26 collectes de recyclable et de déchets)*